

“

# CE TÉLÉPHONE SUR HAUT-PARLEUR RACONTE SA VIE À TOUS LES VOYAGEURS.”

Ça vous gêne ?  
Nous aussi.

L'usage d'appareils sur haut-parleur à bord  
est passible de 150€ d'amende.

Service financé par  
la Région Occitanie



Consulter le règlement sur  
[lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr)

